

## **GÉORGIE**

### **Le traitement des opposants : un véritable test pour l'engagement en faveur des droits humains**

*Index AI : EUR 56/004/2003*

*ÉFAI*

Mardi 9 décembre 2003

Amnesty International a demandé ce mardi 9 décembre à la présidente et au gouvernement intérimaires de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour protéger les droits humains pendant cette période de transition, en respectant strictement la Constitution et les obligations de la Géorgie définies par le droit international et relatif aux droits humains.

« *Le traitement des opposants politiques, à cette période cruciale pour la Géorgie, constituera un test pour l'engagement des autorités intérimaires en faveur des droits humains. Les autorités doivent ouvrir des enquêtes diligentes et indépendantes sur toutes les atteintes aux droits humains, et traduire leurs responsables en justice* », a déclaré Amnesty International.

#### **Contexte**

Les élections parlementaires du 2 novembre 2003 –qui, selon l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, n'ont pas respecté un certain nombre de normes internationales – ont déclenché d'importantes manifestations. Celles-ci ont conduit à une occupation pacifique du Parlement dans la capitale Tbilissi, le 22 novembre. Le lendemain, le président Edouard Chevardnadze a démissionné, et Nino Burdzhanadze, porte-parole du parlement sortant, a été proclamée présidente par intérim. De nouvelles élections présidentielles doivent avoir lieu le 4 janvier 2004.

Ces deux dernières semaines, des agressions ont visé des locaux de partis de l'opposition, des médias, et des personnes. Le 25 novembre, des tireurs non identifiés auraient visé l'appartement de Lyouba Eliachvili, responsable des informations pour la chaîne de radio-télévision Iberia TV, qui avait diffusé des émissions critiquant la « *Révolution de velours* ». L'appartement d'Irina Sarichvili-Chanturia, porte-parole de l'ancienne alliance gouvernementale lors des élections de novembre, aurait fait l'objet d'une agression similaire le 2 décembre. La

nuit du 3 décembre, l'explosion d'une bombe a endommagé les murs de la radio-télévision d'État. Il n'y aurait eu aucun blessé.

La Géorgie est partie à des traités essentiels dans le domaine des droits humains, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'article 19 du PIDCP, par exemple, garantit la liberté d'expression, et son article 26 stipule que « *Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. À cet égard, la loi doit [...] garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment [...] d'opinion politique et de toute autre opinion...* » ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**